

VILLE DE SAINT-MICHEL-SUR-ORGE

91240 ESSONNE

CANTON DE BRETAGNE-SUR-ORGE

① 01.69.80.29.29

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

DÉCISION N° 2023 - 154

Objet : Convention de formation avec l'organisme PROFORMATION

Le Maire de Saint-Michel-sur-Orge,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020-085 en date du 23 mai 2020 relative à la délégation d'attributions au Maire en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT l'intérêt de proposer une formation en anglais pour 1 agent dans le cadre du compte Personnel de Formation,

CONSIDERANT que la nature du thème retenu est « formation en anglais »,

DÉCIDE de signer un contrat avec l'organisme PROFORMATION pour une formation en anglais, pour un montant de 2 000 euros TTC (deux mille euros TTC).

DIT que cette dépense est prévue au budget communal.

Fait à Saint-Michel-sur-Orge, le

02 JUIN 2023

Pour le Maire,
Par délégué,



Fabrice LEBEAULT,
Directeur général des services

Publication en ligne le : 09 JUIN 2023

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale compétente et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.